Voix du Sud
Centre
des écritures
de la chanson

PROGRAMME DE FORMATION REPERTOIRES AU CŒUR DU PROJET ARTISTIQUE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable d'identifier les forces et les faiblesses des œuvres et apporter un regard technique sur le travail d'écriture et de composition en cours, pratiquer l'autocritique constructive,
- Être capable d'identifier une direction artistique et de l'appliquer au processus de création, mise en place d'une nouvelle méthodologie de travail, par des exercices déclencheurs d'idées et d'écritures, définition d'une couleur musicale et d'arrangements,
- Être capable d'établir une set-list prenant en compte l'évolution du spectacle et les contraintes de temps et de lieu, identifier le répertoire et le contexte dans lequel l'artiste inscrit ses créations,
- Être capable de définir une intension et de l'appliquer à l'interprétation tant vocale que musicale,
- Être capable de défendre et d'argumenter ses choix d'écriture en cohérence avec le projet défendu,
- Être capable d'optimiser les structures d'une chanson et de les interpréter musicalement,
- Être capable d'apporter de la nuance dans son jeu musical et son interprétation vocale.
- Être de capable de maitriser les techniques de base du maquettage OU maitriser un set de courte durée pour la scène, en fonction de l'objectif déterminé en amont avec l'équipe pédagogique

PUBLIC CONCERNÉ

Artistes auteur(e)s, compositeur(rice)s et interprètes professionnels
Les artistes peuvent être accompagnés par un auteur et/ou leur(s) musicien(s) pour pouvoir développer la méthodologie et le travail collectif.

PRÉ-REQUIS

Sélection sur projet professionnel. Les candidats doivent se prévaloir d'une expérience professionnelle, soit dans le spectacle en général, soit dans le domaine particulier de la chanson, attestée par des éléments biographiques (spectacles, tournées, collaborations…) et/ou la participation à des projets discographiques.

RÉCURRENCE DE LA FORMATION

6 sessions par an : février, mars, juin, août, octobre, novembre, décembre. Dates sur le site internet.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Effectifs stagiaires : 3 à 4 équipes artistique maximum (soit 3 à 12 personnes)
Durée totale : 48 heures (6 jours) – alternant temps de travail encadré et temps de recherche personnel
Jour 1 à 6 : 09h30-13h00 / 14h30-19h

LIEU DE FORMATION

- Maison des associations : 1, rue du Plapier, 47220 Astaffort

PROFIL DES FORMATEURS

- Un artiste-formateur aux compétences d'auteurs reconnu parmi, Pierre-Yves Lebert, Jérôme Attal, Alexis HK, Bruno Guglielmi

- Un artiste-formateur aux compétences de compositeurs, musiciens, arrangeurs ou réalisateurs parmi DARAN, Alexandre Finkine, Julien Lebart, Bertille Fraisse , Sébastien Colinnet…

CONTENU DE LA FORMATION

Quelques moments collectifs sont organisés (exercice d'écriture de 1 h 30 / jours) , mais chaque équipe artistique travaille dans sa salle équipée et adaptée à ses besoins sur sa matière, avec peu d'interaction avec les autres participants, hormis sur les temps off de la formation.

Ecriture de textes de chanson : techniques d'écriture, formes, structure et style, éléments (phrase d'accroche, ritournelle, couplet et refrain) inspiration/ imaginaire, sémantique, champs lexical, recherche de rimes
Temps d'exercices en collectif : Haïku, tanka, poème en prose, association d'idées, etc...

Composition - arrangement : définition ou précision de la direction musicale, précision des structures, compositions, arrangements, maitrise instrumentale

Articulation du répertoire : direction artistique, sets list, exigence sur l'interprétation vocale et musicale.

Les répertoires peuvent prendre deux axes :
- le travail du répertoire pour des concerts (set list, inter chanson, interprétation, maitrise instrumentale ...)
OU
- le maquettage. Nos formateurs peuvent permettre d'acquérir la maitrise de base des outils informatiques nécessaire pour être autonome dans le maquettage multipiste. 3 salles sont équipées en station d'accueil pour de la MAO (écran, carte son, monitoring professionnel, parc micro, clavier maitres), interprétation, maitrise instrumentale sont travaillés également.

Toutes les salles sont équipées en enregistreurs permettant de réaliser des sorties de consoles qualitatives.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Modules collectifs d'exercices pratiques autour de l'écriture (phrase d'accroche, structure, style)
- Travail individuel de recherche et approfondissement encadré ou non encadré
- Atelier de mise en pratique encadré dans espace de répétition musical équipé
- Temps d'exposés et d'écoutes individuels ou collectifs encadrés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation en continue du processus de travail par l'intervenant
- Présentation finale des travaux et bilan de fin de période (confrontation : autoévaluation par les artistes stagiaires et analyse critique par l'intervenant)
- Formulaire d'évaluation individuel de la formation par les participants

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de réunion (avec accès ordinateurs/imprimante)
- Salles d'écritures
- Salles de répétitions avec système de sonorisation complet, parc micro
- 3 stations d'accueil MAO complète (monitoring Yamaha S8, carte, son, micro, Ecran)

- Possibilité de mise à disposition d'instrument de musique selon les demandes (ampli, clavier, basse, guitare…)

TARIF DE LA FORMATION :
60 € /H soit 2880 € HT – 3456 € TTC.
Si le financement n'est pas accordé à 100 % par l'OPCO l'association pourra consentir des réductions commerciales évitant tout reste à charge au bénéficiaire.
Possibilité de prise en charge par des Bourses SACEM et ADAMI – nous consulter

Autofinancement 1584 € HT soit 1900.80 € TTC

Autres financements, merci de nous contacter.

Un devis pour la restauration et l'hébergement vous sera proposé

CONTACT : 05 53 67 16 52 ou à formations@voixdusud.com

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES
Les salles de formation sont accessibles aux personnes handicapées physiques.
Nos formateurs n'ont pas la compétence de prendre en charge des personnes handicapées mentales.
Les personnes atteintes de handicaps souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Merci de vous inscrire sur le site voixdusud.com à l'onglet « Déposer ma candidature ».

FINANCEMENTS

TARIFS 2026

COUT PEDAGOGIQUE	H	AFDAS € TTC Auteur	Bourse Sacem	Bourse Adami	Structures et Autofinancements € TTC
LABOS	18	1296	oui		500,00
LABO+	48	3456	oui	oui	1900,80
PARCOURS CHANSONS	56	3600	oui	oui	1900,80
RENCONTRES d'Astaffort Rencontres Ecriture + Scène *	72	3600	oui	oui	1900,80
Répertoire au cœur du Projet Artistique	48	3456	oui	oui	1900,80
Auteur et ses textes	*48*	3456	*oui*		1900,80
Base Pro	*18*	864	*oui*		500,00

** Pour les Rencontres d'Astaffort, les auteurs qui ne souhaitent pas participer au volet scénique peuvent ne réaliser que les 6 premiers jours du stages (coût de formation 3456 € TTC + HR sur 6 jours)*

Des tarifs particuliers peuvent être consentis pour les parcours de formations

Pas de complément de facturation pratiqué pour les bourses SACEM, ADAMI et AFDAS si la prise en charge est inférieure au devis initial

HEBERGEMENT ET REPAS	Nbre jour	AFDAS	Bourse Sacem, Adami	Autofinancement
	jour	€TTC	€ TTC	€ TTC
labos / Base Pro - 2,5 jours	2	168	84	
Répertoires/ Auteur et ses textes / Labos + - 6,5 Jours	6	504	252	252
Rencontres d'Astaffort 9,5 jours	9	756	300	300

Les financements AFDAS ont évolué en décembre et janvier 2026.

Dernière mise à jour : 13/10/2026 11:56

Voix du Sud est labelisé SACEM UNIVERSITE REFERENCE et dispose de Bourses SACEM. Elles sont en nombre limité et réparties par semestres.

Voix du Sud dispose d'un partenariat avec l'ADAMI et bénéfice de Bourses pour les artistes qui ne peuvent prétendre à l'AFDAS, avec des critères très précis (se référer ci-dessous).

Des financements spécifiques peuvent également être recherchés pour les travailleurs handicapés. Nous pouvons également essayer d'adapté le déroulé des stages afin de favoriser l'inclusion. L'AGEPHIP peut être sollicité pour des aménagements particuliers.

L'équipe fera systématiquement un point avec vous pour les recherches de financements et des devis personnalisés seront systématiquement proposés en fonction de votre situation.

Voix du Sud prend en compte également la situation des personnes qui ne bénéficient pas de prise en charge possible et propose des tarifs réduits.

Les tarifs applicables à partir du 12 mars 2026 sont de 60 € / H par heure (hormis base pro 40 € / H).
Malheureusement les prise en charge réelles ne permettent pas de toujours couvrir les couts réels des prestations. Les aides de la SCPP, SPPF, SACEM, Région Aquitaine et de fondations… permettent d'éviter que des coûts résiduels soient demandés aux artistes accueillis.

Le Conseil d'Administration de Voix du Sud est conscient de la réalité économique des artistes et consent des tarifs réduits pour les personnes qui ne bénéficient pas de prise en charge.

Les frais de formations sont soumis à une TVA de 20 %.

LES PRINCIPAUX FINANCEMENTS :

AFDAS

Pour ouvrir des droits AFDAS

- ***Branche intermittente***

Dès lors que vous justifiez d'un volume d'activité minimum en CDDU intermittent et que vous respectez les critères de carence indiqués ci-dessous,
vous bénéficiez d'un accès à un financement de formation, dans la limite des fonds disponibles.
Important : l'éligibilité à un financement Afdas est indépendante de votre situation d'intermittent auprès de France Travail

Catégorie	***Nombre de jours / cachets minimum***	***Période d'étude de recevabilité****
Artistes interprètes, Musiciens et Metteurs en scène	***48***	***au cours des 2 dernières années***
Techniciens du spectacle vivant	***88***	***au cours des 2 dernières années***
Techniciens du cinéma et de l'audiovisuel	***130***	***au cours des 2 dernières années***
Réalisateurs	***48***	***au cours des 2 dernières années***

****La période d'étude de recevabilité s'apprécie au moment de la réception du dossier dans votre portail MyA.***

Des délais de carence existent entre deux périodes de formation. Se référer au site de l'AFDAS

- ***Branche auteur :***

Pour prétendre à un financement de formation, le montant de vos recettes et droits d'auteur perçus sur 3 ans (hors année en cours) doit être supérieur ou égal à
7 212 € (600 x SMIC horaire brut au 1er janvier 2026).
Ces recettes sont à justifier avec :
➜ Votre déclaration Urssaf Limousin
➜ Vos attestations annuelles de revenus artistiques
➜ Vos relevés de droits d'auteurs
➜ Vos appels trimestriels à cotisations

Des délais de carence existent entre deux périodes de formation. Se référer au site de l'AFDAS

BOURSE SACEM

Les conditions des bourses sont les suivantes : être un **artiste-auteur ou éditeur de musique professionnel ou en voie de professionnalisation avérée** et membre de la SACEM
Ce critère inclut :

- Les professionnels confirmés, dont l'activité musicale est reconnue et soutenue par une génération régulière de droits d'auteur ou par une implication significative dans le secteur musical.
- Les profils en voie de professionnalisation, présentant un parcours structuré, une dynamique artistique forte et une volonté affirmée de s'inscrire dans une trajectoire professionnelle.
- Les talents émergents, dont le potentiel artistique et le projet de formation témoignent d'une démarche sérieuse vers la professionnalisation.

BOURSE ADAMI

Les conditions des bourses sont les suivantes :

- Statut professionnel du candidat : les bourses ne peuvent être attribuées qu'à des artistes professionnels pouvant attester d'une activité professionnelle d'au moins deux ans (fournir bulletins de salaire, attestations annuelles des Congés Spectacles ou autres preuves d'activités professionnelles),

- L'impossibilité de bénéficier d'une prise en charge par un organisme professionnel, public ou privé, et à ce titre une bourse ne pourra être accordée à un candidat satisfaisant le nombre de cachets théoriquement requis pour une prise en charge par l'Afdas, ou ayant épuisé ses droits Afdas ou étant en carence Afdas, Des besoins en formation professionnelle continue et en développement de carrière du candidat,

PIECES A FOURNIR POUR LES BOURSES

- Une lettre de motivation artistique et financière de l'artiste-interprète candidat,
- La biographie de de l'artiste-interprète candidat avec ses références artistiques,
- Un descriptif du stage,
- Le devis au nom de l'artiste-interprète candidat (la bourse devant permettre la gratuité intégrale du stage/formation),
- Les coordonnées complètes de l'artiste-interprète candidat (adresse, e-mail, téléphone),
- Le scan de la pièce d'identité de l'artiste-interprète candidat,
- Ses 3 derniers relevés annuels Congés Spectacles,
- Des éléments attestant du statut professionnel du candidat selon un critère au choix :
 • Critère de cachets : 25 cachets minimum sur une durée de 3 ans dans les 5 dernières années, justifiés par des bulletins de salaire et relevés annuels Congés Spectacles,
 • Critère phonographique : avoir été artiste-principal sur un EP ou album ayant fait l'objet d'une distribution commerciale physique et/ou numérique à sa sortie dans les 5 dernières années. Les agrégateurs (TuneCore, Ditto, Spinnup, iMusician…)

ne permettent pas de satisfaire cette condition,
• Critère accompagnement/repérage : avoir été lauréat d'un dispositif national d'accompagnement à l'émergence (ou ayant gagné un prix/concours national/international) dans les 5 dernières années.

FRANCE TRAVAIL

Dans le cadre de votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE), votre conseiller doit valider votre demande de formation, formation qui ne peut pas être financée entièrement ou que partiellement par d'autres financements. Votre conseiller France Travail validera votre projet au regard du contenu, des coûts pédagogiques et de la durée de l'action de formation, mais aussi sur son efficacité pour votre retour à l'emploi. La demande doit être saisie par Voix du Sud au moins 1 mois avant l'entrée en formation, sur le site internet de France Travail (KAIROS). Elle est ensuite confirmée par le candidat dans son « espace » France Travail, puis validée par le conseiller France Travail, qui étudiera la demande en cohérence avec votre Projet de retour à l'emploi.

https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laide-individuelle-a-la-formatio.html

ASSIMILATION DES HEURES DE FORMATION PROFESSIONNELLE : l'assimilation permet de retenir des heures de formation professionnelle pour la recherche des 507 heures requises lors de l'examen de droits au titre des annexes 8 ou 10.

Plus d'informations :

https://www.francetravail.fr/spectacle/spectacle--intermittents/page.html